



COMPTE-RENDU

Réunion de la commission politique

* * *

Yaoundé (Cameroun), 6 au 10 avril 2010

Compte-rendu des débats de la réunion de la commission politique

Yaoundé (Cameroun), 7-8 avril 2010

* * *

La commission politique s'est réunie à Yaoundé, sous la présidence de **M. André Schneider** (France), à l'invitation de la section camerounaise.

Une quarantaine de participants, issus de 21 sections de l'APF, ont pris part à la réunion.

Cérémonie d'ouverture

Une cérémonie d'ouverture précède la réunion, devant des personnalités et des membres du Corps diplomatique.

Le Premier vice-président de l'Assemblée nationale du Cameroun et Président de la section camerounaise de l'APF, **M. Hilarion Etong**, souhaite la bienvenue à tous les délégués au nom du Président de l'Assemblée nationale du Cameroun, **M. Djibril Cavayé Yeguie**. Il remercie tous les délégués d'être venus de si loin pour participer aux travaux, témoignant ainsi de l'importance qu'ils attachent à l'APF et à sa commission politique. Il remercie également le Président de la République du Cameroun, **M. Paul Biya**, pour son appui à la tenue de cette activité. **Le Président Etong** mentionne l'attachement aux idéaux de la Francophonie qui nous rassemblent : la démocratie, l'État de droit, le dialogue des cultures. **Le Président Etong** décline les thèmes qui seront étudiés dans le cadre des travaux de la commission et déclare ouverts les travaux de la commission politique de l'APF.

Mots préliminaires du Président

En ouvrant la réunion, le **Président de la commission politique, M. André Schneider**, remercie la section camerounaise et le **Président Etong**. Il salue les ambassadeurs qui assistent à la cérémonie d'ouverture : l'Ambassadeur du Tchad, l'Ambassadeur du Maroc et l'Ambassadeur de France qui représentent trois pays très actifs en Francophonie. Le Président réitère la grande qualité de l'organisation de la réunion du Bureau de l'APF, tenue au Tchad en février 2010. Il remercie le Président de l'Assemblée nationale du Cameroun, **M. Djibril Cavayé Yeguie**, de même que l'ensemble de l'administration qui s'est employée à organiser les travaux de la commission politique. Il salue la présence de **Mme Christine Desouches**, Conseiller

spécial du Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), **Abdou Diouf**. Le Président souligne toute l'importance qu'attache l'APF à l'Afrique, comme en témoigne le nombre de réunions tenues sur ce continent cette année. Il note l'absence de la rapporteure sur les situations de crise dans l'espace francophone, **Mme Paulette Oyane-Ondo** (députée, Gabon), retenue pour des raisons de santé, et remercie **M. Bongnessan Arsène Yé**, Chargé de mission de l'Afrique, d'avoir accepté de prendre sa relève.

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Président Schneider propose d'inverser les points 4 et 5. Il note la demande du Vice-président de la commission politique, **M. Henri-François Gauthrin** (Québec), de prendre la parole au point 11 sur les questions diverses.

L'ordre du jour ainsi modifié est adopté.

Commission politique Yaoundé (Cameroun), 6 – 10 avril 2010

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption du compte-rendu et du relevé de décisions de la réunion du 4 juillet 2009**
- 3. Communication du président**
- 4. Les situations politiques dans l'espace francophone**
Rapporteure : Mme Paulette Oyane-Ondo (Gabon)
- 5. Les relations avec l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF)**
Président : M. André Schneider (France)
- 6. La protection des droits et libertés dans le contexte de la lutte contre le terrorisme**
Rapporteur : M. Henri-François Gauthrin (Québec)
- 7. Ressources naturelles et conflits**
Rapporteur : M. Bernard Patry (Canada)
- 8. Comment faire face aux défis démographiques du 21^e siècle**
Rapporteure : Mme Françoise Fassiaux-Looten (Communauté française de Belgique)

9. **Préparation de l'audition du secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie (XXXVI^e Session de Dakar, 6 juillet 2010)**
10. **Information sur le XIII^e Sommet de la Francophonie (Montreux, 22-24 octobre 2010)**
11. **Questions diverses**
12. **Date, lieu et thèmes de la prochaine réunion**

2. Adoption du compte-rendu et du relevé de décisions de la réunion du 4 juillet 2009 (Paris)

Le compte-rendu et le relevé de décisions de la réunion sont adoptés.

3. Communication du Président

Le Président Schneider souligne l'arrivée de deux nouvelles rapporteuses à la commission politique. Il s'agit de **Mme Françoise Fassiaux-Looten**, du Parlement de la Communauté française de Belgique, et de **Mme Paulette Oyane-Ondo**, députée au Gabon, dont l'état de santé l'a empêchée de se joindre aux membres de la commission.

Le Président mentionne le fait que **Mme Fassiaux-Looten** a un parcours d'enseignante. Elle est conseillère communale depuis 1989 et députée régionale depuis juin 2004. Il rappelle sa participation lors de la dernière réunion de la commission, à Luang Prabang (Laos).

Le Président rappelle que le Bureau de l'APF s'est réuni à N'Djamena, au Tchad, du 2 au 4 février 2010 et que l'accueil de la section tchadienne était excellent. Les membres du Bureau ont exprimé leur immense émotion devant le séisme qui a ravagé Port-au-Prince et ses environs et adopté une Déclaration sur Haïti.

Il a été décidé d'établir un fonds destiné à apporter de l'assistance au Parlement haïtien. Ce fonds sera alimenté par les contributions volontaires des sections. L'APF se concertera avec le Président de la Chambre des Députés ainsi qu'avec le Président du Sénat de la République d'Haïti, pour déterminer comment soutenir le fonctionnement des activités parlementaires. Des propositions seront soumises par le Bureau à l'Assemblée plénière de l'APF en ce sens. Le Secrétaire général parlementaire a écrit aux sections de l'APF pour les informer de cette initiative et solliciter leur contribution.

Quant à la Conférence des donateurs pour la reconstruction d'Haïti, tenue à New York le 31 mars dernier, **le Président** mentionne que l'Administrateur de l'OIF, M. Clément Duhaime, y a représenté la Francophonie. Grâce à l'étroite collaboration entre le Secrétariat général de l'APF et l'OIF, les actions de l'APF ont été prises en compte dans l'intervention de l'Administrateur. La Francophonie a développé un plan d'action centré sur deux domaines prioritaires : la refondation sociale – le système éducatif et l'enseignement supérieur- et la refondation institutionnelle – la réforme du secteur de la justice et l'État de droit.

Comme le veut l'usage, le Bureau de N'Djamena s'est penché sur les situations politiques dans l'espace francophone. Une Déclaration a été adoptée concernant les situations en Côte d'Ivoire, en Guinée, à Madagascar, en Mauritanie, au Niger, au Liban, au Tchad et au Darfour. **Le Président** souligne que les membres du Bureau ont pris acte du bon déroulement des élections en Mauritanie. Ils ont conséquemment décidé de proposer à l'Assemblée plénière de lever la suspension de la section mauritanienne en juillet prochain.

Le Président rappelle la démarche de l'APF dans l'adoption des critères de la démocratie parlementaire en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), qui a culminé par l'adoption d'un document intitulé «La réalité démocratique des Parlements : Quels critères d'évaluation ?» lors de la Session de Paris (juillet 2009). Ce projet a été mené conjointement avec la commission des affaires parlementaires. Le document adopté en juillet 2009 comprend les commentaires et les contributions des sections et de l'OIF.

Il avait fait l'objet de débats lors de la réunion du comité directeur du Réseau des femmes parlementaires à Phnom Penh (Cambodge) et lors de deux séminaires qui se sont déroulés en marge de la commission des affaires parlementaires à Fribourg (Suisse) et à Luang Prabang (Laos), en marge de la commission politique.

Le Président mentionne que **Mme Fassiaux-Looten** avait eu un rôle de rapporteure lors des deux séminaires tenus sur ce thème. Sur cette base, elle a représenté l'APF et la commission politique à deux occasions depuis juillet dernier.

Elle a participé à une *Conférence sur l'évaluation des parlements* organisée par l'Union interparlementaire (UIP) le 22 octobre 2009 à Genève. Elle a aussi pris part à une *Conférence sur l'auto-évaluation des parlements*, organisée par l'Institut de la Banque mondiale et par le PNUD à Paris, les 3-4 mars 2010. Une déclaration a été adoptée à l'issue de cette Conférence.

Le Président invite **Mme Fassiaux** à rendre compte brièvement des travaux de cette Conférence.

Mme Fassiaux (Communauté française de Belgique) exprime sa satisfaction de faire partie de la commission politique, à laquelle elle attache beaucoup d'importance. Elle explique qu'elle a participé, à ce jour, à quatre réunions sur la thématique de la démocratie parlementaire et des critères de la démocratie (Fribourg, Laos, Genève et Paris). Elle invite les membres de la commission à prendre connaissance de la Déclaration finale des participants adoptée à l'issue de la Conférence tenue à Paris en mars dernier, à laquelle participaient également le Président et la Vice-présidente de la commission des affaires parlementaires. Elle précise que deux des recommandations de la Déclaration ont été des amendements proposés par l'APF. Ces amendements touchent la représentation et la participation des femmes au Parlement et le statut du personnel parlementaire. **Mme Fassiaux** déclare que la commission politique ne peut rester à l'extérieur de ces travaux sur la démocratie, qui touchent le cœur des préoccupations des parlementaires et qui rassemblent une série d'organisations internationales. Elle mentionne que ces travaux vont se poursuivre et qu'il serait intéressant que la commission politique assure un suivi vigilant.

M. Henri-François Gauthrin (Québec) demande si le rapport porte sur toutes les fonctions du parlement (légiférer, contrôler le gouvernement et représenter les citoyens).

Mme Fassiaux précise qu'elle n'a pas fait de rapport; elle a présenté la Déclaration. La participation de l'APF a fait en sorte que l'Assemblée fera partie du comité de pilotage du PNUD et de la Banque mondiale sur la question des critères de démocratie. **Mme Fassiaux** ajoute que le rôle des parlements a été débattu lors des séminaires organisés par l'APF à Fribourg et à Luang Prabang au printemps 2009. Elle précise que les parlementaires ont constaté un glissement : les parlements ont de moins en moins d'importance. En ce sens, le rôle l'APF est de promouvoir l'action des parlementaires, qui sont au cœur de la démocratie.

M. Gauthrin demande si le phénomène de l'émergence des réseaux sociaux a été discuté lors des débats.

Mme Fassiaux relate les discussions qu'il y a eu sur le rôle des médias, des technologies et leur impact.

4. Les situations politiques dans l'espace francophone

En l'absence de la rapporteure, **M. Bongnessan Arsène Yé** (Burkina Faso) présente au pied levé une synthèse du rapport sur les situations politiques dans l'espace francophone (*voir le rapport sur le site internet de l'APF :*

http://www.apf.francophonie.org/IMG/pdf/2010_Les_situations_politiques_dans_l_espace_francophone.pdf).

Un débat s'instaure :

Mme Christine Desouches (OIF) remercie les honorables députés du Cameroun de leur accueil. Elle rappelle les liens qui unissent l'APF et la Francophonie depuis la création de l'Agence de coopération culturelle et technique, en 1970.

Mme Desouches donne des précisions sur les situations abordées dans le rapport. La Côte d'Ivoire n'est pas suspendue. L'OIF accompagne la Côte d'Ivoire sur la question du contentieux électoral et sur l'ensemble du processus global de la sortie de crise. Le Conseil permanent de la Francophonie (CPF) a décidé de la suspension de la Guinée. **Mme Desouches** explique qu'il existe trois degrés de sanction à l'OIF : suspension de la coopération multilatérale, suspension de la présence aux réunions des instances de l'OIF et suspension de la Francophonie.

Mme Desouches apporte ensuite les précisions suivantes :

-Madagascar a été suspendue dès le départ par la Francophonie. L'OIF a beaucoup accompagné le processus. Devant l'échec de la mise en œuvre des Accords de Maputo, la Francophonie essaie de faire en sorte que des élections se passent de manière la plus consensuelle possible. Le Secrétaire général a dépêché un envoyé spécial sur place.

-Le CPF a tenu plusieurs séances sur le Niger, le dernier CPF extraordinaire remontant au 1er mars dernier. Cette question a beaucoup préoccupé la Francophonie. Le CPF s'était réuni le 9 juillet 2009 et n'avait pas suspendu le pays. Le Secrétaire général s'est vu donner la mission de surveiller la situation et de remettre un rapport avant la fin de février. Un CPF extraordinaire a condamné le coup d'État mais n'a pas suspendu le Niger. En février on a demandé au Secrétaire général de voir de quelle manière les auteurs du coup d'État respectent leurs engagements. Une mission a été envoyée du 9 avril au 12 avril et le rapport sera livré lors du CPF du 16 avril.

-Dans la mesure où les élections qui se sont déroulées en Mauritanie ont permis de conclure à un processus vers le retour de l'ordre constitutionnel, la Francophonie a levé la suspension de ce pays.

Mme Desouches précise enfin que Bamako +10 est l'occasion de voir de quelle manière l'APF et l'OIF peuvent faire prospérer leurs mécanismes respectifs en matière de réaction à des situations non conformes aux principes démocratiques. Toutes les décisions des instances de la Francophonie sont prises sur la base des engagements de la Déclaration de Bamako.

M. Pascal Prince (Jura) demande dans quelle mesure la légitimité du chef d'État du Niger aurait été reconnue s'il avait été élu.

M. Bongnessan Arsène Yé (Burkina Faso) précise que l'OIF suspend des pays tandis que l'APF suspend des sections d'Assemblées parlementaires.

Mme Desouches explique que la philosophie de Bamako n'est pas coercitive mais elle est celle de l'accompagnement. Les instances n'ont pas suspendu le Niger pendant la période de préparation du référendum et d'événements contraires à la constitution et à Bamako. Lors de sa réunion du 1^{er} mars, le CPF n'a pas suspendu le Niger. Le CPF aura considéré que le coup d'État ne s'est pas appliqué à un régime démocratiquement élu.

Le Président Schneider explique que l'APF tente de développer un concept de « diplomatie parlementaire ». Cela permet à l'APF une relative indépendance par rapport à l'OIF. Il insiste cependant sur le fait qu'il est souhaitable de marcher tous ensemble dans la même direction.

M. Gautrin évoque la situation particulière en Haïti, où le Parlement a disparu non pas pour des raisons politiques mais physiques.

M. Jean-Luc Lala, Secrétaire général administratif, rappelle ce que l'APF a fait à ce jour depuis le sinistre en Haïti : mise sur pied d'un fonds spécial destiné au Parlement haïtien, étroite liaison avec l'OIF. Il mentionne que les deux Présidents du Parlement seront invités à la Session de Dakar et que c'est à cette occasion que les choses se préciseront. L'APF est déterminée à aider le Parlement dans la mesure de ses moyens.

M. Mohammed Cherif (Mauritanie) informe les membres de la commission que la situation est positive dans son pays et qu'il y a une volonté de consolider l'État de droit. Il exprime sa préoccupation face aux situations en Guinée Conakry et en Guinée Bissau, où un processus de sécurisation serait nécessaire.

Le Président Schneider rappelle qu'on a décidé de la levée de la suspension de la section de la Mauritanie à Dakar et que le délégué intervient ici à titre d'observateur.

M. Bernard Patry (Canada) fait part de sa préoccupation que l'APF soit prête à Dakar, lorsqu'elle transigera avec les interlocuteurs haïtiens. Il s'interroge sur la Déclaration adoptée à N'Djamena : qu'entend-on par reconstruction des institutions; comment se concerter avec d'autres organisations interparlementaires ?

Mme Jesusa Obono Engono Nchama (Guinée Équatoriale) demande pourquoi la Côte d'Ivoire n'a pas été suspendue alors qu'on n'arrive pas à organiser des élections depuis des années. Elle soutient que l'Afrique doit avancer. Elle mentionne que les pays qui ne respectent pas les principes démocratiques devraient être suspendus des organisations internationales; c'est une manière d'encourager les dirigeants de changer leur mentalité.

Par ailleurs, la déléguée exprime sa préoccupation devant des attaques terroristes de mercenaires et des bandes criminelles payées par des personnes étrangères influentes pour déstabiliser le régime en place en Guinée Équatoriale, en vue de s'approprier les ressources pétrolières de ce pays. Ces attaques sont perpétrées en terre guinéenne depuis l'année 2001, la dernière attaque ayant eu lieu en février 2009. **Mme Jesusa Obono Engono Nchama** estime que l'APF pourrait étudier cette question en vue de protéger les pays producteurs de pétrole contre ces attaques terroristes.

Le Président Schneider explique que la démarche de l'APF est celle de la diplomatie parlementaire. La réponse est-elle dans la sanction ? Faut-il travailler à faire changer les mentalités ? Il adhère à cette prudente démarche car dans beaucoup de domaines, plutôt que de sanctionner il faut faire évoluer. Tout l'intérêt des rencontres de parlementaires est de discuter, de confronter les expériences et les points de vue différents.

Mme Desouches, en réponse à l'intervention de la représentante de la CEMAC, exprime qu'il faut prendre la mesure de nos principes et de nos mécanismes pour voir si l'objectif recherché a été atteint. La Déclaration de Bamako a été le fruit de toutes les composantes de la société. Il faut instaurer un dialogue autour des principes de la démocratie. Tous les pays sont concernés. Le mécanisme de suivi a prévu que le cœur du dispositif est un observatoire permanent pour voir quelles sont les difficultés et échanger les pratiques positives. Si au-delà de ces péripéties normales, de cette recherche permanente, il y a une crise des droits de l'homme, le Secrétaire général et les instances peuvent prendre des mesures. La jurisprudence nous permet maintenant d'évaluer la mise en œuvre des mécanismes. Il n'y a pas de modèle, mais nous avons accepté des principes. Comment qualifier les situations ? L'OIF souhaite profiter de l'éclairage des parlementaires. Quand l'APF n'a pas reconnu le Niger, l'OIF aurait-elle dû en prendre acte de manière automatique ?

Après qu'ait été mentionnée la pertinence d'impliquer la section québécoise dans les actions de l'APF qui concernent Haïti, étant donné que le Québec est une terre d'accueil importante pour la communauté haïtienne, **M. Abdou Fall** (Sénégal) souligne que 2010 est une année charnière, en particulier pour l'Afrique : 40 ans de Francophonie, 10 ans de Bamako et 50 ans d'indépendance. Sans complaisance, il faut se pencher sur les situations. L'Afrique demeure au cœur d'un certain nombre de crises. Comment faire pour que l'Afrique s'améliore dans les dix prochaines années? Les peuples souffrent des querelles politiques. Il faut revoir les normes et inventer de nouveaux instruments. Il faut s'interroger sur l'assistance et l'accompagnement des pays qui, après 50 ans, n'ont

pas pris la bonne direction. Dans certains pays, l'État n'est pas là. Il souhaite que l'on ne soit pas complaisant.

M. Henri-François Gautrin demande que l'on prépare une résolution sur Haïti étant donné que la situation a évolué depuis N'Djamena, en tenant compte des informations données par le Secrétaire général administratif et des propositions du délégué de la section canadienne au sujet des organisations interparlementaires.

Le Président Schneider propose de préparer une déclaration au cours des prochaines heures.

M. Bongnessan Arsène Yé propose d'examiner le projet de déclaration, pays par pays.

M. Henri-François Gautrin propose une modification de formulation qui est adoptée.

Mme Desouches propose une modification de formulation concernant la Mauritanie qui est acceptée.

M. Pascal Prince demande un amendement à la recommandation sur la zone sahélo-saharienne pour tenir compte du fait que la source du terrorisme n'est pas sur le territoire.

Le Président Schneider est d'accord sur le principe.

Mme Desouches félicite la commission qu'il y ait une résolution sur le problème de terrorisme dans la zone sahélo-saharienne. L'OIF est sensible à cette question.

M. Bongnessan Arsène Yé revient sur la Guinée Bissau et interpelle les membres à savoir si on devrait prendre une disposition en particulier.

Mme Desouches propose de travailler avec la commission politique pour harmoniser nos critères.

Le Président Schneider s'associe à ces propos et suggère une réunion de travail à Strasbourg.

M. Henri-François Gautrin demande si on peut avoir une résolution plus corsée sur la Guinée-Bissau, étant donné que plusieurs personnes ont soulevé leur inquiétude.

Le Président Schneider propose qu'on retire la résolution sur la Guinée-Bissau et qu'on travaille sur une autre version.

Le projet de déclaration ainsi amendé est adopté.

M. Mohammed Cherif (Mauritanie) réitère son inquiétude face aux situations en cours en Guinée-Bissau et en Guinée Conakry où, sans sécurisation, le processus démocratique est compromis.

Le Président Schneider livre le résultat de la réflexion sur la Guinée-Bissau, que la commission mettait « sous observation à titre préventif ». Il lit les amendements proposés à la déclaration sur la Guinée-Bissau.

Il précise qu'il s'agit d'une démarche expérimentale.

Pour faire suite à notre discussion de ce matin et à la lumière des crises du Niger et de la Guinée-Bissau, il apparaît utile, grâce à la « mise sous observation à titre préventif » de donner à l'APF, dans l'évaluation de telles situations une marge d'analyse et d'action qui lui permette d'intervenir entre d'une part, le laisser-faire et d'autre part le risque de condamner trop tôt et trop lourdement un situation qui peut évoluer. Tout cela conformément aux principes de la Francophonie tels qu'exprimés notamment dans la Déclaration de Bamako.

Nous faisons là mes chers collègues œuvre créatrice qui permettra à notre commission de réagir de manière plus souple et plus dynamique face à des situations politiques complexes.

Cela pourra constituer un premier élément de réflexion dans le cadre de nos travaux sur Bamako + 10.

Le concept de la mise sous observation à titre préventif est adopté à l'unanimité.

Le texte amendé sur la Guinée-Bissau est adopté.

5. Les relations avec l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF)

Le Président Schneider informe les membres de la commission que, tel que convenu lors de la Session de Québec, il a transmis à la Délégation à la paix, à la démocratie et aux droits de l'Homme (DPDDH), avant la réunion, un questionnaire qui puisse servir de base à nos échanges avec les représentants de l'OIF. Il explique que la DPDDH a transmis en retour un document qui a été distribué aux participants.

Mme Desouches présente aux membres de la commission la nouvelle programmation de la mission B de l'OIF (2010-2013). Elle décline les engagements pris par les chefs d'État et de gouvernement à Bamako et à St-Boniface (2006). Elle rappelle les grands axes et les actions qui visent les parlements.

M. Bernard Patry (Canada) demande quel a été l'impact de la baisse de 20% du budget sur la programmation de l'OIF.

Mme Desouches répond que les budgets afférant à cette mission B, comme à ceux des autres, n'ont pas augmenté depuis des années. La dernière augmentation sensible des budgets date du Sommet de Beyrouth (2002). Dans le même temps, le champ de préoccupation et d'actions de l'OIF s'est élargi. Pour la Mission B, toute une ingénierie s'est déployée pour les situations de crise. Depuis la Déclaration de St-Boniface, les opérations de maintien de la paix ont pris de l'importance. En 4 ans, ce secteur a pris une importance stratégique. L'OIF est impliquée dans la formation du personnel et dans la valorisation du français. La diminution n'est pas sans importance sur les ressources humaines et les actions. Par ailleurs la Francophonie bénéficie de contributions volontaires de la part de certains États et gouvernements.

M. Henri-François Gautrin demande à **Mme Desouches** comment l'APF devrait procéder pour que l'entente entre l'OIF et le Haut commissaire des Nations Unies aux Droits de l'Homme (HCDH) inclue les préoccupations des parlementaires.

Mme Desouches répond que l'OIF pourrait faciliter le contact entre l'APF et le HCDH.

Mme Desouches revient sur Bamako +10 en faisant référence à la note d'orientation déposée au CPF du 13 avril qui a été distribuée aux délégués. La récurrence des crises et des conflits nous interpelle. Cette évaluation de la Déclaration de Bamako devrait permettre de libérer tout le potentiel de la Déclaration. Elle espère que cette réflexion partagée va mobiliser l'espace francophone à nouveau pour faire en sorte que les valeurs, les principes et les engagements soient honorés. **Mme Desouches** précise que ces réflexions seront portées au Sommet de Montreux, ce qui impose un calendrier serré pour mener à bien des consultations (OING, réseaux institutionnels, opérateurs, etc.). La question de tenir un événement spécifique à Bamako +10 n'est pas réglée. Il aurait été intéressant que l'APF dise à l'OIF comment les institutions parlementaires ont évolué depuis les 10 dernières années. À cet égard, précise **Mme Desouches**, le travail effectué par l'APF sur les critères de démocratie est précieux. La conseillère spéciale exprime son souhait de connaître l'évaluation des parlementaires de l'évolution politique au sein de la Francophonie.

Le Président Schneider affirme sa volonté très ferme d'apporter une contribution à cette démarche. Il réitère la volonté de travailler main dans la main, dans la limite de nos moyens.

M. Henri-François Gautrin propose que **Mme Fassiaux** (Communauté française de Belgique) soit mandatée formellement par la commission politique pour suivre les travaux sur les critères de la démocratie parlementaire.

Le Président Schneider entérine cette proposition si la rapporteure est d'accord.

La proposition est adoptée.

Mme Fassiaux estime qu'il est intéressant pour la commission politique d'être partie prenante du processus de réflexion engagé sur les critères de démocratie parlementaire. Elle réitère la nécessité pour la commission d'être présente sur ce front.

6. La protection des droits et libertés dans le contexte de la lutte contre le terrorisme

Rapporteur : M. Henri-François Gautrin (Québec)

Le Président Schneider rappelle que la commission politique a mandaté **M. Gautrin** pour poursuivre son travail et approfondir son rapport sur « La protection des droits et libertés dans le contexte de la lutte contre le terrorisme ». Il ajoute que l'actualité des six derniers mois a démontré combien l'enjeu de la sécurité est au cœur des préoccupations des États et peut avoir un impact sur les droits et libertés des citoyens.

M. Henri-François Gautrin remercie la section camerounaise de son accueil et présente son projet de rapport.

M. Abdou Fall (Sénégal) demande s'il est possible de continuer à éviter les causes du terrorisme et l'évolution des relations internationales. Il s'agit d'un problème de fond. Aucun terrorisme n'est acceptable; le moins tolérable est le terrorisme fanatique. Il estime qu'il faut faire une classification des cas.

Mme Fassiaux soulève qu'il existe un paradoxe entre la volonté des États de se protéger au détriment de leurs citoyens. Elle demande quelles propositions peuvent être faites sur le problème du terrorisme qui guette tous les pays.

M. Mohammed Cherif (Mauritanie) félicite le rapporteur. Il déclare qu'il faut toujours rechercher les causes du terrorisme. Il rappelle que les Nations Unies n'ont pas encore réussi à s'entendre sur la définition du terrorisme depuis 1947. On a assisté longtemps à des terrorismes d'État pendant la guerre froide. En ce qui concerne la Mauritanie, une loi antiterroriste a été adoptée. La Cour constitutionnelle a jugé que plusieurs articles étaient contre la Constitution. Il faudra revenir sur le texte de la loi. À travers le terrorisme, ce sont tous les extrémismes qu'il faut attaquer. L'élection de Barack Obama est un facteur majeur. Il faut aller vers la réconciliation. Le délégué mentionne que le terrorisme et le problème de la drogue sont très liés.

Le Président Schneider mentionne que chacun devrait faire sien les grands principes que nous partageons. Il faut savoir que chaque pays, chaque ville et village peut être la cible d'actes terroristes. Comme parlementaire, nous devons être prudents lorsque nous nous exprimons car nous portons une responsabilité. **Le Président** dit que le rapport de **M. Gautrin** est une pièce d'orfèvrerie. Il relève les propos du délégué sénégalais à l'effet que l'anti-terrorisme ne devienne pas un fanatisme pire. **Le Président** évoque la modification de la mise en garde en vue en France et la question de la fouille dans les aéroports. Une résolution devrait être prise sur cette question lors de la prochaine réunion de la commission, prévue à Dakar.

M. Bernard Patry (rapporteur, Canada) mentionne que le gouvernement canadien a adopté une loi anti-terroriste. Les parlementaires ont notamment exigé qu'elle soit assortie d'un mécanisme voulant qu'à tous les trois ans, la loi soit revue par les parlementaires, sans quoi la loi ne passait pas.

M. Gautrin répond que la cause du terrorisme est importante mais qu'il n'abordera pas cette question.

Le Président Schneider informe les membres de la commission que le Conseil de l'Europe a travaillé récemment sur cette question de manière profonde et documentée.

M. Gautrin mentionne qu'il n'a pas de réponse aujourd'hui sur la forme que prendra la résolution à venir. Il y a des violations qui sont moins importantes que d'autres. Il faut trouver un équilibre, une pondération. Par exemple, la torture n'est pas acceptable pour lutter contre le terrorisme. Toutefois le fait de contrôler les transferts d'argent est plus acceptable. Les suggestions des membres de la commission à cet égard sont les bienvenues.

7. Ressources naturelles et conflits

Rapporteur : Dr. Bernard Patry (Canada)

Le rapporteur présente son projet de rapport.

Mme Desouches félicite le rapporteur. Elle souligne que l'OIF s'est emparée de cette question sensible sous la forme de la responsabilité sociale des entreprises. Plusieurs séminaires ont été organisés, notamment avec la collaboration avec la Fédération internationale des droits de l'Homme. La commission des affaires économiques se penche sur cette question. La Déclaration de St-Boniface a mis l'accent sur l'extraction des ressources naturelles et les obligations qui doivent en résulter. Dans le rapport de l'Observatoire, on a inscrit une nouvelle rubrique pour inclure cette préoccupation. **Mme Desouches** mentionne qu'il devrait y avoir un lien plus direct entre l'APF et l'OIF sur cette question.

Le délégué de la République Démocratique du Congo fait une intervention sur la situation en RDC, en particulier dans Nord-Kivu. Fallait-il en arriver là pour mettre la main sur les richesses? Beaucoup de civils, hommes, femmes et enfants sont morts, en plus des viols commis. Voilà ce que la RDC a eu en échange de ses ressources naturelles. Des génocidaires rwandais, que la communauté internationale a emmenés en RDC, se sont retournés contre la population. Les rebelles ougandais sont également à l'oeuvre. Les villageois en font les frais. Les enfants sont kidnappés et gardés comme esclaves sexuels dans le cas des filles, comme soldats pour les garçons. Qui les approvisionne en armes ? À l'Est de la RDC, en Equateur, s'est ouvert un nouveau front de guerre qualifié de conflit inter-ethnique dans lequel on utilise des armes lourdes. Si on veut que la RDC devienne le bon élève de la Francophonie, la RDC vous demande de l'aider.

M. Patry répond au délégué de la RDC que ses commentaires sont exacts et qu'une réflexion doit être menée. Très souvent, il n'y avait pas de conflit avant qu'on commence une extraction. Celle-ci amène des groupes terroristes qui proviennent d'ailleurs. Les compagnies pétrolières et minières doivent travailler avec les instances du pays, avec le gouvernement et avec les parlementaires. On a de l'extraction de minerais, de ressources et ce n'est pas la population locale qui en profite.

M. Gautrin suggère que ce thème fasse l'objet d'une résolution qui soit présentée à la commission politique et en assemblée plénière à Dakar, en juillet prochain.

M. Gautrin lit le projet de Déclaration sur Haïti.

La déclaration est adoptée.

8. Comment faire face aux défis démographiques du 21^e siècle ?

Rapporteuse : Françoise Fassiaux-Looten (Communauté française de Belgique)

La rapporteure présente son projet de rapport.

Mme Saoudatou Dembélé Camara (Mali) demande à la rapporteure ce qu'elle pense des mesures pour encourager la famille (comme celles qui existent en France). Peut-on réussir la limitation des naissances dans les pays africains ? Elle demande également à la rapporteure ce qu'elle pense des avortements dans des pays comme la Chine où la limitation des naissances est la règle.

M. Gautrin exprime son désaccord sur le concept de surpopulation car une augmentation de la population n'entraîne pas nécessairement une surpopulation. Au Québec, on essaie d'infléchir la courbe de natalité, de faire en sorte que les femmes sur le marché du travail puissent avoir des enfants, par des congés parentaux et en développant un réseau de garderies ou de crèches. Ces politiques ont fait que l'indice de fécondité des femmes a augmenté.

Dans le cadre du vieillissement de la population, il note que **Mme Fassiaux** n'a pas abordé le problème du poids de la dette que l'on reporte sur les générations futures.

Mme Anne Seydoux-Christe (Suisse) partage l'avis de **M. Gautrin**. Elle ne partage pas les conclusions du rapport et elle demande la suppression d'une phrase du rapport à savoir : « la réduction du nombre de vivants n'est pas une solution tolérable du problème démographique! les génocides et les guerres sont à proscrire. »

Elle remet en question les propos tenus par le prix Nobel de Médecine Christian de Duve, cités en fin du chapitre du rapport. Selon elle, le rapport doit être mieux ciblé et dans le cadre des compétences de la commission politique. Elle ne soutient pas le rapport dans son état actuel.

M. Michel Ouedraogo (Burkina Faso) intervient pour dire que la population de son pays est très jeune. Quelque 75% des 14 M de Burkinabés ont moins de 20 ans. Il faut que ces jeunes, à défaut d'emplois, aillent quelque part. Or, on voit que les frontières se ferment. Il mentionne que les financements ne répondent pas à ce problème. Au niveau des pays du Sud, il y a des possibilités de circuler d'un pays à l'autre plus facilement qu'au sein de l'espace francophone. On va aboutir à une guerre si on ne fait pas attention. Le jour où les jeunes des pays pauvres vont enfoncer les barrières, ce sera difficile.

Après qu'on ait soulevé la nécessité de disposer de données très précises, **M. Pascal Prince** considère que la surpopulation n'est pas une question de nombre d'êtres humains sur Terre, mais de partage des ressources.

La déléguée de la section du Bénin estime que la limitation des naissances est un facteur de développement car la surpopulation est une source de conflits.

M. Assaïd Gamar Sileck (Tchad) fait état de la polygamie et attire l'attention sur le fait que les questions relatives aux enjeux démographiques touchent également aux questions de croyances, des questions difficiles à aborder publiquement.

M. Mohammed Cherif (Mauritanie) pose la question de la surpopulation, par rapport aux ressources naturelles, par rapport à l'utilisation de ces ressources, aux questions d'emploi, à la santé, aux systèmes d'éducation, à la production, à l'éthique et au développement. Ces concepts ou paramètres seront-ils partagés par le Nord et le Sud, car les sociétés industrialisées sont bien différentes des sociétés de subsistance. Il ajoute que les paramètres devront être pondérés en fonction de la mondialisation. A ses yeux, un axe de réflexion fondamental serait celui développé par le Fonds monétaire internationale (FMI).

Mme Jesus Obono Engono Nchama (Guinée Équatoriale) partage l'analyse du représentant de la Mauritanie en y ajoutant l'ouverture des frontières et la mobilité.

M. Abdou Fall (Sénégal) considère que le monde n'est pas confronté à un problème de surpopulation, mais à un problème de développement et à un déséquilibre d'accès aux richesses. Il estime que l'Afrique n'est pas concernée par la surpopulation car elle possède un capital foncier à exploiter et dispose également d'un capital important de terres arables. Elle est certes face à des problèmes d'urbanisation et d'aménagement du territoire mais aussi à des problèmes de modèles de développement. La population africaine a une population concentrée sur la côte et dans les villes. Un quart de la population sénégalaise vit à Dakar et 80% de celle-ci vit sur la bande côtière parce que 80% des emplois se situent à cet endroit. Il conviendrait que le Sénégal mette en œuvre des politiques de formation professionnelle. Concernant les questions de détresse sanitaire, il estime que les soins aux personnes âgées devraient être gratuits.

Le Secrétaire général administratif apprécie la richesse des débats. Il précise que le fait que le thème des défis démographiques est très large a déjà été discuté avec la section de la Communauté française de Belgique. Il importe de le circonscrire de manière à respecter les attributions de la commission politique. Il estime que ce thème pourrait être traité de manière transversale par les commissions permanentes et par le réseau des femmes parlementaires.

Mme Fassiaux a pris bonne note des remarques des délégués. Elle présentera à Dakar une nouvelle version de son rapport.

9. Préparation de l'audition du Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie (XXXVI^e Session de Dakar, 6 juillet 2010)

Le Président Schneider explique qu'en vue de la XXXVI^e Session de l'APF, prévue du 5 au 8 juillet prochain à Dakar au Sénégal, chaque commission doit d'ores et déjà adopter deux questions qui seront posées au Secrétaire général de la Francophonie, M. Abdou Diouf, dans le cadre de son audition.

Pour des raisons d'agenda, l'audition de M. Diouf aura lieu avant la tenue des réunions des commissions, à l'image de ce qui avait été fait à la Session de Québec de 2008.

Il invite deux rapporteurs à présenter le projet de question qu'ils ont préparé.

M. Gauthrin (Québec)

La Déclaration de Bamako, adoptée le 3 novembre 2000 par les ministres et Chefs de délégation, puis confirmée dans sa portée par les Chefs d'état et de Gouvernement réuni lors du Sommet de Beyrouth en octobre 2002, constitue depuis lors l'instrument normatif et de référence pour l'action, tout à la fois de promotion et de sauvegarde de la démocratie et des droits de l'Homme, inspirant et structurant toutes les activités de la Francophonie dans ces domaines.

Malgré des avancées en matière de protection et de promotion des droits de la personne dans certains pays, force est de constater qu'il existe toujours une persistance des violations de ces droits dans l'espace francophone.

À l'aube du dixième anniversaire de la Déclaration de Bamako, quel bilan faites-vous de son application en matière de protection et promotion des droits de la personne? Bamako +10 prévoira-t-il certains mécanismes permettant de donner une nouvelle impulsion à la coopération en faveur de la protection des droits de la personne dans l'espace francophone ?

Remplaçante(e) de Mme Oyane-Ondo (Gabon)

Monsieur le Secrétaire général,

Comme vous le savez, depuis plus de deux ans, un problème d'insécurité se développe dans la zone sahélo-saharienne. De nombreux enlèvements sont notamment survenus en Mauritanie, au Niger et au Mali.

Les auteurs de ces enlèvements contre rançons appartiennent à des groupes liés à la mouvance d'Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI).

Selon les experts, les enlèvements dans les pays du Sahel constituent un moyen efficace pour AQMI de financer ses activités terroristes. La zone sahélo-saharienne, de par son étendue très vaste et désertique, sert de refuge et de terrain d'opération pour ces groupes depuis plusieurs années. Cette zone de « non-droit » favorise le banditisme transfrontalier, le trafic d'armes, le trafic de drogue et même d'êtres humains. Cette situation constitue donc une menace pour la stabilité des pays de la sous-région, alors que les causes du terrorisme dans ces régions découlent de problématiques extérieures sur lesquelles les pays de la sous-région n'ont que peu d'influence.

Les pays de cette zone ont amorcé une coopération nécessaire pour lutter de manière solidaire contre ce fléau. Ils ont grandement besoin d'un soutien politique et logistique pour réaliser cette mission.

Monsieur le Secrétaire général, croyez-vous que la Francophonie peut être de quelque assistance dans la résolution de ce problème ? Si oui, quelles en seraient les axes ?

10. Information sur le XIII^e Sommet de la Francophonie (Montreux, 22-24 octobre 2010)

Le Président Schneider rappelle que le XIII^e Sommet de la Francophonie se déroulera à Montreux, en Suisse, du 22 au 24 octobre 2010.

Le thème général du Sommet proposé par la Suisse s'énonce comme suit : « Les acquis et les défis de la Francophonie ».

Dans un document d'orientation déposé à la commission politique de l'OIF en mars, la Suisse a souligné qu'à l'occasion du 40^e anniversaire de la Convention de Niamey, acte fondateur de la Francophonie institutionnelle, il convenait de faire le bilan des acquis et d'affirmer l'ambition de la Francophonie sur la scène internationale.

La Suisse a fait savoir qu'elle souhaite que l'Avis comporte deux parties : une première partie plus politique et une seconde traitant des grands enjeux de la Francophonie – enjeux reflétés dans les grandes missions de l'OIF.

Le Président rappelle que l'APF présente des avis devant les chefs d'État et de gouvernement lors des Sommets, ce qui justifie l'inscription de cette question à l'ordre du jour des commissions du printemps pour être en mesure d'adopter un texte à la Session de Dakar.

Dans cette perspective, chaque commission permanente de l'APF doit choisir parmi ses travaux en cours un document qui pourrait constituer sa contribution à l'Avis de l'APF. Comme les thématiques du Sommet de Montreux sont appelées à se préciser au cours des prochains mois, **le Président Schneider** demande aux membres de la commission de lui faire confiance et de lui accorder le mandat de choisir, avec les personnes concernées, le thème que la commission politique devrait préparer en vue de l'Avis de l'APF.

La proposition est adoptée.

11. Questions diverses

M. Gautrin présente les grandes lignes de la Conférence interparlementaire sur la diversité des expressions culturelles (CIDEK), prévue à Québec en février 2011.

Une motion de remerciement à la section camerounaise de l'APF est présentée par **M. Abdou Fall** (Sénégal).

La motion est adoptée.

12. Date, lieu et thèmes de la prochaine réunion

Le Président Schneider mentionne que la prochaine réunion de la commission politique se tiendra les 6 et 7 juillet 2010, à Dakar (Sénégal). Les thèmes seront ceux qui ont fait l'objet des travaux de la présente réunion.